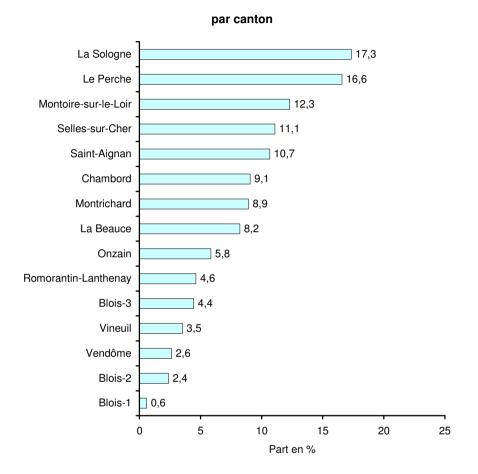
Les résidences secondaires et les logements occasionnels

Part des résidences secondaires et des logements occasionnels parmi les logements en 2011 (en %)



Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

*A noter que la part importante constatée dans le canton La Sologne (17,3%) s'explique en partie par le recensement des cottages de CenterParcs comme résidences secondaires.

D'après source INSEE - RP 2011 - Exploitation principal

Périmètre des communautés de communes au 1er janvier 2014

